

Publié le 27 janvier 2017

## L'ordre souverain de Malte survivra-t-il à la crise ?

**Après avoir été honoré et placé au premier rang des chevaliers de l'Ordre de Malte, le Grand Maître, Matthew Festing, a été destitué de ses fonctions, le 24 janvier dernier.** Selon le communiqué officiel, le Grand Maître a offert sa démission au Pape qui l'a acceptée. En fait, peu à peu, l'ensemble des autres communiqués de presse montre que le Pape François, l'ayant convoqué, lui a tout simplement demandé sa démission. On apprenait aussi que le Pape envoie à l'Ordre de Malte un «délégué pontifical» chargé d'aider l'Ordre à traverser cette période difficile.

Cette nouvelle abrupte est étonnante. Car l'Ordre souverain de Malte, de son vrai nom l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, fondé à Jérusalem comme ordre religieux laïc, après avoir subi plusieurs avanies, a été finalement restauré dans son esprit et s'est vu définitivement raffermi dans ses privilèges en 1961 par le Pape Jean XXIII. Les constitutions définitives ont été promulguées en 1987 par Jean-Paul II. L'Ordre a été reconnu comme sujet de droit international public possédant une *souveraineté fonctionnelle*. En ce sens, il est autonome vis-à-vis du Saint-Siège. Le Cardinal Patron (*Cardinalis Patronus*) – en l'occurrence le cardinal Raymond Burke – n'est pas le représentant du Pape chef de l'Église catholique, mais l'ambassadeur du Saint Siège, comme les autres ambassadeurs que l'Ordre souverain de Malte reçoit selon son Droit à la Légation. À ce titre, l'Ordre élit librement – entendre librement vis-à-vis du Saint Siège – son propre supérieur et les officiers nécessaires à son gouvernement. Cette forme de souveraineté «quasi étatique» lui est reconnue par une centaine d'États qui entretiennent avec l'Ordre des relations diplomatiques bilatérales.

Cependant, cet Ordre souverain est aussi un ordre religieux de l'Église catholique. Une partie de ses membres ont prononcé des vœux solennels de vie religieuse, dont Matthew Festing, qui est non seulement le Grand Maître de l'Ordre souverain de Malte, mais aussi un profès solennel. De son côté, le *Cardinal Patron* n'est pas un ambassadeur comme les autres ; il a pour mission de promouvoir «les intérêts spirituels de ses membres». En tant que l'Ordre est aussi un ordre religieux laïc, le Pape en est le premier supérieur. Si, comme on le dit, le Pape a demandé au Fra Matthew de démissionner de son poste de Grand Maître de l'Ordre, il n'a pu le faire qu'en raison de son vœu d'obéissance. Il reste que c'est en toute liberté que l'Ordre peut accepter ou refuser cette démission, puisque lui seul, selon ses constitutions, a le pouvoir de nommer ses officiers supérieurs ou de les destituer.

Cette démarche du Pape est audacieuse. Le pape se sert d'un vœu qui oblige au *for interne* pour exiger une démarche au *for externe* concernant un domaine sur lequel il n'a pas pleine juridiction. Comme Pape, il a une juridiction universelle sur tout ce qui est religieux, mais en tant que c'est le Saint Siège lui-même qui a donné à l'Ordre souverain de Malte une autonomie de sujet international de droit possédant une souveraineté fonctionnelle, on pourrait s'attendre à ce que ces dispositions

juridiques soient respectées. On s'étonnera encore plus devant cet envoi d'un *délégué pontifical*, qui ne tiendra pas la place du Cardinal Burke, puisque ce dernier n'est pas un délégué pontifical, mais un genre d'ambassadeur, celui du Siège apostolique. Quel sera le rôle ou la fonction de ce délégué pontifical ? Celui d'un visiteur ou d'un commissaire apostolique ? Car l'Ordre souverain de Malte n'est pas un ordre religieux, comme le sont les Dominicains, les Bénédictins ou les Chartreux qui, étant des ordres exempts, ont une autonomie de juridiction vis-à-vis de l'Évêque local, mais demeurent soumis dans leur juridiction au for externe, à l'autorité de l'Évêque de Rome. Mais, sauf état d'urgence, l'évêque de Rome respecte le droit propre aux religieux d'élire librement leur supérieur. On peut légitimement se demander quelle faute tellement grave a commis l'Ordre souverain de Malte pour être ainsi méprisé dans ses propres constitutions et heurté dans son droit propre.

## **Ce que l'Ordre reproche au Grand Chancelier**

Le Grand Chancelier, Albrecht Freiherr von Boeselager, est celui qui, à l'intérieur de l'Ordre, joue le rôle semblable à celui d'un ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères dans un gouvernement laïc. L'Ordre souverain de Malte est l'un des grands organismes qui, au sein de l'Église catholique, assure aide et service auprès des pauvres, principalement malades, par le monde entier. Créé lors de la Première Croisade, il a défendu la foi contre les persécutions et a assuré d'abord le soin des lépreux et, par la suite, l'aide aux plus démunis de par le monde. Il emploie 25 000 personnes comme personnel médical et 80 000 volontaires et bénévoles pour le monde entier. Le Grand Chancelier est celui qui dirige, comme autorité suprême, les campagnes de levées de fonds et qui pourvoit à la distribution de l'aide financière et approuve les achats de matériel médical.

Alors qu'il était Grand Hospitalier (ministre de la coopération humanitaire) de 1989 à 2014, Albrecht Freiherr von Boeselager était chargé de l'agence d'assistance médicale, *Malteser International*, qui opérait dans 24 pays. Par l'intermédiaire de cette agence, des milliers de préservatifs, de pilules contraceptives, même celles qui contiennent un produit abortif, ont été distribués, en Afrique et en Extrême-Orient, non seulement aux prostituées pour prévenir le sida, mais à beaucoup de travailleurs bénévoles. Il ne s'agissait donc pas uniquement de malades exposés à une mort rapide, si on ne leur donnait pas le médicament nécessaire. Les motivations avancées n'étaient pas uniquement la prévention de l'extension du sida, mais une forme de planning familial, tel que le rapporte le *National Catholic Register* du 7 janvier 2017.

À la fin de 2014, le Grand Maître de l'Ordre – Festing – eut vent de la chose. Au mois de mai 2015, il créa une commission de trois personnes pour mener une enquête sur cette question, jugeant que cette pratique, si elle existait, était contraire à l'engagement de l'Ordre de protéger et d'observer la loi morale qu'enseigne l'Église. Le directeur de la Communication, Eugenio Ajroldi di Robbiante, dit que Boeselager était au courant de ces pratiques et qu'il était informé de cette situation comme Grand Hospitalier au moins depuis 2013. De plus, *Malteser International* ordonna une évaluation générale de ses activités pour savoir si son action était conforme à l'enseignement de l'Église. La commission a reconnu le professionnalisme de *Malteser International* et montré que les zones où le problème moral se posait étaient Myanmar, le Kenya et le Soudan Sud.

Boeselager, pour sa part, assure qu'il a toujours été en accord avec l'enseignement de l'Église

concernant la contraception et qu'ayant appris les événements, il a demandé à *Malteser International* d'arrêter la distribution de matériel contraceptif. Si cela a continué à Myanmar, c'est parce que l'arrêt brutal du projet d'aide médicale dans une des régions pauvres du monde l'aurait privée de toute assistance médicale.

Bien que Boeselager et Festing aient souvent discuté de cette affaire en 2015 et 2016, le point critique fut atteint lors d'une visite du Cardinal Burke au Saint-Père, le 10 novembre. Impressionné par cette distribution massive de préservatifs, le Pape demanda au Cardinal Patron d'agir fermement pour purifier l'Ordre de toute «franc-maçonnerie», lui rappelant qu'il avait la charge de l'intérêt spirituel des membres de l'Ordre et lui demandant d'agir dans le dialogue. Plus tard, le cardinal Secrétaire d'État, Mgr Parolin, ajoutera qu'il n'avait jamais été demandé au Cardinal Burke de suggérer la démission de qui que ce soit ou d'exclure quelqu'un. La demande du Pape fut suivie d'une lettre envoyée au Cardinal Burke, le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Le Cardinal lui-même a assuré n'avoir jamais dit à personne que c'était de la volonté du Pape qu'il y eût des exclusions ou des démissions de charge. Cependant, le rapport de la commission mandatée par le Grand Maître démontrait que le Grand Chancelier portait ultimement la responsabilité de cette action et lui rappelait que, lors du dévoilement du rapport, le 6 décembre dernier, il n'avait pas mis en doute la compétence de la commission. Le Grand Maître de l'Ordre demanda donc au Grand Chancelier de *démissionner* de sa charge, ce que ce dernier refusa deux fois. Le Grand Maître destitua alors le Baron von Boeselager sous l'accusation de désobéissance aux ordres de l'autorité suprême de l'Ordre souverain de Malte, et il ajouta que c'était *la volonté du Saint Père*.

## **Le Cardinal Secrétaire d'État entre en jeu**

Mais Boeselager ne l'entendit pas ainsi. Il fit appel au Pape par l'intermédiaire du Secrétaire d'État, le Cardinal Parolin. Il reprochait au geste de Matthew Festing de ne pas avoir respecté suffisamment les procédures juridiques de la destitution, de revenir en arrière sur la question des préservatifs, question réglée et résolue, et de gouverner avec intransigeance. Le cardinal Parolin se sentit pressé par l'urgence et, sans prendre le temps de vérifier ce que le cardinal Burke avait réellement dit au Grand Maître, il institua une commission d'enquête sur la «crise» qui selon lui sévissait dans l'Ordre souverain de Malte. Son geste, peut-être un peu précipité, déclencha effectivement une crise qui fit et continue de faire les délices d'une certaine presse internationale, puisque deux éléments s'y trouvaient joints : les interventions attribuées au cardinal Burke auquel on a donné le titre d'«ennemi du Pape François» et la supposée intransigeance du Grand Maître de l'Ordre sur la question des préservatifs, donc sur l'enseignement de l'Église concernant la contraception, sujet sensible qui provoque à tout coup une montée au créneau. On n'a qu'à se rappeler la façon dont les médias ont traité la déclaration de Benoît XVI dans l'avion qui, en 2009, le conduisait au Cameroun, où il affirmait que la distribution des préservatifs n'était pas la solution pour l'éradication du sida. Même réaction des médias, quand la Secrétairerie d'État s'opposa à la réélection de Lesley Ann Knight à la présidence de la *Caritas Internationale*, au printemps 2011. En 2012, un décret publié par le cardinal Bertone donnait aux diverses *Caritas* un encadrement plus restrictif.

Aujourd'hui, la crise paraît inversée. Le Grand Maître de l'Ordre, Matthew Festing, bien qu'il ait agi légalement dans les limites de ses fonctions et qu'il ait pris courageusement les responsabilités qui

lui incombent, est accusé de s'être opposé aux «désirs» du Pape François. Il ferait partie de cette «clique» de conservateurs qui, au Vatican, s'oppose aux réformes du Pape, lesquelles incluraient une large ouverture aux pratiques contraceptives et un rejet d'*Humanæ Vitæ*. Mais ces désirs du Pape François n'ont jamais été révélés nulle part. Il ne sont que dans la tête des journalistes, qui veulent à tout prix un élargissement de la loi morale afin de la faire complètement disparaître de l'enseignement de l'Église.

## Une autre face cachée ?

La protestation que Festing a adressée à la Secrétairerie d'État sur l'ingérence constitutionnelle que représente cette «commission d'enquête», invoquant les paragraphes 5 et 6 de l'article 4 des Statuts de l'Ordre, ne constitue aucun manque de respect vis-à-vis de l'autorité. Cette constitution existe bel et bien, et les Statuts de l'Ordre ont été reconnus par le Saint-Siège. Comme le fait remarquer Edward Pentin dans le long article qu'il a consacré à l'Ordre de Malte dans le *National Catholic Register* du 7 janvier, la confirmation du statut spécial de l'Ordre se trouve dans l'*Annuario Pontificio* du Saint-Siège où il est inscrit non dans les Instituts de vie religieuse et consacrée, mais parmi les États dont l'Ambassade est accréditée près le Siège apostolique !

Mais où donc se situe la crise ? Matthew Festing fait état d'un conflit d'intérêt entre les membres choisis pour former cette commission d'enquête : l'archevêque Silvano Tomasi, ancien observateur délégué par le Siège apostolique à l'ONU à Genève, le Père Gianfranco Ghirlanda, S.J., grand canoniste, ancien recteur de l'Université pontificale Gregorianum et surtout spécialiste du droit des Associations, Jacques de Liedekerke, avocat, Marc Odendall, un banquier d'une banque d'investissement et Marwan Sehnaoui, président de l'*Order of Malta* au Liban. Sauf le Père Ghirlanda, tous ces membres de la commission sont liés à l'Ordre d'une manière ou d'une autre et alliés de Boeselager. De plus, Mgr Tomasi, Marc Odendall et Marwan Sehnaoui ont été impliqués avec Boeselager dans un mystérieux legs de **120 millions de francs suisses** de la part d'un donateur français, il y a quelques années. Quelle était la nature de ce legs ? Et pourquoi ce mystère ?

Le cardinal Parolin est aussi connu pour être un ami de Boeselager dont il vient, le 15 décembre, d'engager le frère, Georg Freiherr von Boeselager, comme l'un des trois nouveaux membres du Conseil d'administration de l'IOR, dite Banque du Vatican. Si toutes ces informations convergent, on pourrait voir se dessiner la véritable face cachée de la «crise» de l'Ordre souverain de Malte. Elle aurait trait aux conflits qui opposent les uns aux autres sur la réforme des institutions financières du Vatican. Dernièrement, il y eut entre le Cardinal Pell, président du Secrétariat de l'Économie, d'une part et, d'autre part, le cardinal Parolin et le Cardinal Marx, président de la Conférence épiscopale allemande, une opposition marquée. Pell exige que le contrôle de la transparence des opérations financières des organismes bancaires du Vatican soit fait par des experts internationaux, comme Pricewaterhouse Coopers (voir *The Tablet*, Christopher Lamb, 26 avril). Parolin et Marx n'en voient pas la nécessité et veulent que le travail soit confié aux entreprises internes au Vatican. Une entreprise indépendante pourrait peut-être faire la lumière sur ce mystérieux legs de 120 millions de francs suisses ? Et quel est le rôle du Cardinal Marx quand il pousse les chevaliers de l'Ordre de Malte d'Allemagne à prendre le contrôle de l'Ordre international

dirigé jusqu'ici par Matthew Festing, un Anglais ? A «assouplir» les règles du gouvernement moral et à diminuer sa rigueur dans l'obéissance aux enseignements d'*Humanæ Vitæ* ?

Pell comme Festing sont, pour Marx et peut-être aussi pour Parolin, des «conservateurs» à faire sauter. Mais ce travail est-il réellement propre au Bien commun dans l'Église ? Festing vient de sauter. Derrière cette opération, c'est tout l'équilibre et le Statut de l'Ordre de Malte, comme sujet de droit international qui vient d'être attaqué ! Neuf siècles d'existence risquent d'être noyés dans les tourbillons d'un renouveau discutable !

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur notre [site](#)